

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 011-200035855-20250708-2025\_086-DE



2025-086

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Arrondissement  
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**DOMAINE :**  
**DOMAINES DE**  
**COMPETENCES**  
**PAR THEMES**

Séance du Conseil Communautaire du 08 juillet 2025 à 18 heures 30.  
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

**SOUS-DOMAINE :**  
**ENVIRONNEMENT**

**OBJET :**  
**Approbation de la**  
**révision du zonage**  
**d'assainissement**  
**des eaux usées de**  
**la commune de**  
**LAURABUC**

**Présents :** Philippe GREFFIER, Christophe PRADEL, Nathalie NACCACHE, Jean-Pierre QUAGLIERI, Sabine CHABERT, Bernard PECH, Nadine ROSTOLL, Denis BOUILLEUX, Serge OURLIAC, Isabelle SIAU, Omar AIT MOUH, Pascal ASSEMAT, Chantal BARTHES, Brigitte BATIGNE, Robert BATIGNE, Guy BONDOUY, Eliane BOURGEOIS MOYER, Alain BOUSQUET, Didier CALMETTES, Alain CARBON, Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Claire DARCHY, François DEMANGEOT, Elisabeth ESCAFRE, Danielle FABRE, Hélène GIRAL, Prescillia GRANIER, Bernard GRIMAUD, Philippe GUIRAUD, Gérard LAMARQUE, Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Guillaume MERCADIER, Pierre MONOD, Charles PAULY, Bruno PERLES, Jacqueline RATABOUIL, Michel RATABOUIL, Jérôme SENAL, Gilles TERRISSON, Raymond VELAND, Bernard VIDAL, Monique VIDAL, Giovanni ZAMAI.

**Le nombre de**  
**délégués en service**  
**est de 71**

**Convocation du**  
**conseil**  
**en date du**  
02 juillet 2025

Formant la majorité des membres en exercice.

**Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :**  
Cédric LEMOINE par Omar AIT MOUH.

**CERTIFIE**  
**EXECUTOIRE PAR**  
**RECEPTION**  
**PREFECTURE LE**

**09 JUIL. 2025**

**Procurations :** Patrick MAUGARD à Brigitte BATIGNE, Javier DE LA CASA à Philippe GUIRAUD, Audrey GAIANI à Prescillia GRANIER, Benoit MERLIN à Pascal ASSEMAT, Martine PUEBLA à Danielle FABRE.

**Excusés:** Nicole MARTIN, Marie-Paule CAU, Véronique CORROIR, Alain GALINIER, Henri POISSON, Nicolas RAUZY, Thierry ROSSICH, Jean-François VERONIN-MASSET.

PAR PUBLICATION  
LE

**09 JUIL. 2025**

**Absents :** Karole CAFFIER, Sandrine CAMPGUILHEM, Dominique DUBLOIS, Thierry LEGUEVAQUES, Didier MAERTEN, René MERIC, Gérard MONDRAGON, Michel NOGUERO, Bruno POMART, Jean-François POUZADOUX, Régine SURRE, Marc TARDIEU.

PAR DELEGATION  
LE

**Secrétaire de séance :** Eliane BOURGEOIS MOYER.

Signature

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 011-200035855-20250708-2025\_086-DE



**2025-086**

VU les lois sur l'eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et n° 2006-1772 du 30 décembre 2006 ;

VU la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 - Loi dite Grenelle 2 ;

VU les articles L. 123-1 et suivants et R 123-5 du code de l'environnement relatifs à l'objet, la procédure et le déroulement d'une enquête publique ;

VU les articles L 2224-8, L 2224-10, R 2224-7, R 2224-8, R 2224-9 et R 2224-17 du Code des Collectivités Territoriales relatifs aux compétences en matière d'assainissement, à la délimitation des zones d'assainissement, aux possibilités de placement en zones d'assainissement non collectif certaines parties du territoire et aux prescriptions en matière d'assainissement non collectif ;

VU les articles L 1331-1 à L 1331-15 du code de la santé publique relatifs aux obligations des particuliers vis-à-vis de l'assainissement ;

VU l'arrêté Préfectoral n° DLC/BCLI-2017-003 en date du 4 décembre 2017 portant modification de l'article 4 des statuts de la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois incluant notamment les prises de compétence eau et assainissement des eaux usées ;

VU le Plan Local d'Urbanisme de la commune de LAURABUC approuvée par délibération en date du 18 novembre 2024 ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° 2023-155 en date du 14 novembre 2023 approuvant le plan de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LAURABUC ;

VU la décision n° 2025DKO3 du 09 janvier 2025 de la MRAE, autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, dispensant cette révision d'une évaluation environnementale ;

VU la décision du 06 août 2024 n° E24000097/34 du Président du Tribunal Administratif de Montpellier désignant Madame Marie-Joëlle SANCHEZ en qualité de Commissaire Enquêtrice ;

VU les pièces du dossier relatives à la délimitation des zones d'assainissement soumis à enquête publique ;

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du 18 mars 2025 au 23 avril 2025 inclus ;

VU le rapport et l'avis favorable de la Commissaire Enquêtrice en date du 02 mai 2025 sur le projet de révision du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LAURABUC, dont une copie a été mise à disposition du public au service eau et assainissement de la Communauté de Communes et sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois le 07 mai 2025 ;

CONSIDERANT que le zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de LAURABUC tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé ;

CONSIDERANT que la copie du rapport et les conclusions de la Commissaire Enquêtrice ainsi que le plan de zonage de l'assainissement des eaux usées de la commune de LAURABUC annexé à cette dernière ont été transmis pour y être tenus à la disposition du public sans délai jusqu'au 31 mai 2026 à :

- D.D.T.M.

- Monsieur le Maire de LAURABUC

## **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE**

**APPROUVE** la révision du zonage de l'assainissement des eaux usées tel qu'il est annexé à la présente.

**DIT** que conformément à l'article R 123.21 du Code de l'Environnement, le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public au siège de la Communauté de

Envoyé en préfecture le 09/07/2025

Reçu en préfecture le 09/07/2025

Publié le

ID : 011-200035855-20250708-2025\_086-DE



**2025-086**

Communes Castelnaudary Lauragais Audois, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux et sur le site internet de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois jusqu'au 31 mai 2026 .

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre.

La convocation du Conseil Communautaire et le compte- rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.

**La Secrétaire de séance,**

**Eliane BOURGEOIS MOYER**



Castelnaudary, le 08 juillet 2025

**Le Président,**

**Philippe GREFFIER**